



Déclaration de La Haye sur la sécurité planétaire

La troisième Conférence annuelle sur la sécurité planétaire s'est déroulée à La Haye, aux Pays-Bas, les 12 et 13 décembre 2017 pour discuter des moyens d'action relatifs aux risques que pose le changement climatique sur le plan de la sécurité. Les risques d'ordre climatique sont un élément clé, voire parfois un élément moteur, de conflit et d'insécurité humaine. Ces dix dernières années, la compréhension et la prise en compte de ces risques se sont considérablement améliorées. Aujourd'hui, il est temps de passer à l'étape suivante et de mettre ces connaissances en pratique.

De fait, pour parvenir à faire face à ces enjeux sécuritaires liés au climat, il est primordial de procéder au partage des informations, d'établir des partenariats et de mettre fin aux différents cloisonnements. En résumé, il est nécessaire d'assister à l'émergence d'une nouvelle communauté de pratique. Au travers de nos engagements dans la présente déclaration, nous aspirons à consolider et à renforcer ladite nouvelle communauté. De même, nous souhaitons encourager le mouvement visant à limiter les risques pour la sécurité en lien avec le climat. Toutefois, les défis se posent à la fois à l'échelle mondiale et à l'échelle locale. À l'échelle mondiale, en raison du rôle du système multilatéral pour la mise en place et le financement d'actions. Mais aussi à l'échelle locale, car les solutions ne sont jamais « universelles » et doivent être façonnées à un plus petit niveau. Notre programme doit donc fonctionner sur ces deux plans.

Dans cette déclaration¹, nous avons défini un Programme d'actions destiné à la communauté de pratique sur la sécurité planétaire. Ledit Programme d'actions s'appuie sur, et vise à mettre en contexte, les thèmes prioritaires et les régions géographiques de la Conférence de 2017 sur la sécurité planétaire. Aujourd'hui, nous décidons de soutenir des étapes concrètes pour promouvoir six domaines d'action:

- 1 La création d'une structure institutionnelle pour la sécurité climatique ;**
- 2 La coordination des réponses relatives aux migrations et au changement climatique ;**
- 3 La promotion de la résilience urbaine ;**
- 4 La mise en place d'une évaluation conjointe des risques pour le lac Tchad ;**
- 5 Le renforcement du développement adapté à la situation de conflit et au climat au Mali ;**
- 6 La mise en place de stratégies durables pour la gestion de l'eau en Irak.**

¹ La présente déclaration ne crée aucun droit ni aucune obligation dans le cadre du droit international.

PROGRAMME D' ACTIONS

1 Structure institutionnelle pour la sécurité climatique: cette année, des inondations ont dévasté des millions de foyers en Asie du Sud, une série d'ouragans a entraîné destruction et désolation dans les Caraïbes, tandis que la sécurité alimentaire s'est encore fragilisée dans la Corne de l'Afrique en raison de la sécheresse. Les Nations unies jouent un rôle déterminant dans l'évaluation des risques pour la sécurité en lien avec le climat, tout en mettant en place des plans pour y remédier correctement. Toutefois, la responsabilité et la capacité à agir de la sorte sont réparties parmi différentes institutions ayant des missions diverses. C'est pourquoi nous exhortons les Nations unies à créer une structure institutionnelle pour la sécurité climatique, que ce soit par le biais de la nomination d'un envoyé spécial chargé de la « sécurité climatique » ou par la mise en place d'une unité au sein du Cabinet

du Secrétaire général des Nations unies, voire d'envisager les deux options. Le système des Nations unies s'en trouverait renforcé, tout comme d'autres mécanismes de gouvernance mondiale, notamment dans la coordination de son action relative aux risques pour la sécurité en lien avec le climat, y compris pour l'évaluation conjointe des risques et pour l'aide à la gestion desdits risques.

La présente suggestion s'ajoute à de précédentes idées et répond à la demande des petits États insulaires souhaitant instaurer une approche plus proactive de la part du Conseil de sécurité des Nations unies. La mise en place d'une telle compétence ne revient pas à la création d'une nouvelle agence ni à la restriction du rôle d'autres organes des Nations unies s'occupant des effets néfastes du changement climatique. À l'inverse, les organes

existants en bénéficieront afin que le système des Nations unies remplisse son objectif qui est de remédier aux défis actuels et à venir.

2 Renforcement de la coordination pour la question migratoire: le monde fait face à des flux de migration historiques. Une meilleure reconnaissance de l'influence qu'ont les risques pour la sécurité en lien avec le climat sur les migrations revêt un intérêt capital pour les réponses politiques appropriées, à la fois pour les migrants et pour les communautés d'accueil, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ladite reconnaissance doit être abordée dans le Pacte mondial sur les réfugiés, dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (et particulièrement lors de leurs mises en place). Les risques que pose le changement climatique sur le plan de la sécurité doivent être accompagnés de stratégies et de programmes de financement pour s'attaquer aux causes profondes, mais aussi de stratégies de gestion durable pour la question migratoire. Ainsi, nous demandons aux acteurs concernés au sein de la communauté de pratique sur la sécurité planétaire de lancer un processus de dialogue sur les relations entre le changement climatique, les migrations et la sécurité, par exemple pour les négociations du Pacte mondial et son exécution ultérieure.

3 Résilience urbaine: la tendance en faveur d'une urbanisation rapide dans les capitales et villes secondaires se poursuit à un rythme soutenu. Les effets sociaux, économiques et politiques du changement climatique dans les villes sont renforcés par la concentration de populations, d'infrastructures, d'activités économiques et de services. Alors que les villes offrent généralement de nombreux avantages pour la plupart des citoyens, l'urbanisation, quant à elle, exacerbe et souligne les inégalités en raison de la proximité entre riches et pauvres. Cette dimension est bien souvent un facteur source d'instabilité et de conflit.

Le changement climatique et les conflits ont tous deux de profonds impacts sur les villes. Toutefois, actuellement, une petite reconnaissance voit le jour sur la manière dont le changement climatique, l'instabilité et la violence urbaines s'entrecroisent et interagissent dans les processus de planification urbaine. Nous accordons une grande valeur à l'urbanisation durable définie dans le Nouveau programme de développement urbain, tout en soulignant l'absence de dispositions spécifiques pour remédier aux risques pour la sécurité en lien avec le climat dans les zones urbaines. Cette omission peut être contrée lors de la mise en œuvre du Nouveau programme de développement urbain.

Sans considération suffisante, les risques que pose le changement climatique sur le plan de la sécurité ne sont pas pris en compte dans la plupart des processus de planification urbaine. Il est important de se pencher sur les lacunes présentes dans les recherches, les politiques et les mises en œuvre afin de garantir des espaces de vie urbains sécurisés et durables. À cette fin,

nous soutenons les efforts de partenariat pour la résilience urbaine. Nous encourageons plus particulièrement les membres de la communauté de pratique sur la sécurité planétaire ainsi que leurs réseaux qui se concentrent chacun de leur côté sur le changement, la prévention des conflits et sur les dynamiques urbaines, à réfléchir ensemble à des moyens pour renforcer la résilience des citoyens dans les milieux urbains. Ces efforts pourraient se baser sur les réseaux de résilience urbaine existants et sur les forums municipaux afin d'encourager les discussions et les échanges politiques en vue de contrer les risques liés se posant en ville en raison du changement climatique et des conflits, car il s'agit là d'un aspect important de l'urbanisation durable.

4 Évaluation conjointe des risques pour le lac Tchad: le bassin du lac Tchad connaît actuellement l'une des crises humanitaires les plus importantes au monde. En effet, les habitants du pourtour du lac Tchad font face à une insécurité alimentaire extrême qui a entraîné des scènes de violence généralisée. Quelque 10,7 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. De fait, d'intenses efforts ont été déployés par les gouvernements régionaux et par la communauté internationale pour enrayer cette crise. Cependant, les défis restent les mêmes notamment dans l'équilibre entre une réponse à la crise à court terme et les efforts visant à la prévention et au développement durable sur le long terme. Étant donné la complexité de la situation, une attention plus précise est nécessaire pour comprendre les facteurs sous-jacents contribuant à la crise et ainsi permettre la mise en place de ripostes concrètes et d'une priorisation efficace.

Nous encourageons tous les acteurs œuvrant contre la crise du lac Tchad à prendre en compte les risques pour la sécurité en lien avec le climat entrant en jeu dans la région et à transposer ces considérations en acte pour s'attaquer aux causes profondes ou aux symptômes de la crise. Par exemple, les gouvernements africains ont proposé une Initiative en faveur de la durabilité, de la stabilité et de la sécurité en Afrique visant à la réhabilitation du capital naturel dégradé afin d'offrir des moyens de subsistance à la population déplacée et de prévenir l'apparition d'autres conflits. Aussi soutenons-nous le G7 et son Projet d'évaluation des risques pour le lac Tchad: un effort commun visant à combler le manque cruel de connaissances et à informer les actions des gouvernements concernés qui obtiennent l'aide du G7, d'autres gouvernements et organisations œuvrant en faveur de la limitation des risques pour la sécurité en lien avec le climat.

5 Développement adapté à la situation de conflit et au climat au Mali: le Mali fait face à différents défis mêlant gouvernance, sécurité et environnement. Ces dernières années, la situation politique et sécuritaire a été particulièrement instable malgré l'accord de paix signé en 2015. Les problèmes environnementaux comme la sécheresse et une désertification grandissante compliquent davantage l'instauration de la paix et du développement durable. Nous avons conscience que le Mali ne trouvera une stabilité qu'en s'attaquant aux problèmes environnementaux comme la sécheresse et la dé-

sertification, par exemple, en intégrant un plan de gestion des ressources naturelles aux stratégies de sécurité et aux politiques migratoires nationales. Autant d'étapes essentielles garantissant la sécurité, la stabilité et la durabilité. Nous appelons tous les acteurs engagés au Mali à revoir leurs stratégies en fonction des connaissances sur les risques que pose le changement climatique sur le plan de la sécurité, mais aussi à transposer ces enjeux dans les indicateurs et dans les processus de planification, de mise en place et d'évaluation. Ainsi nous appelons à une amélioration de l'évaluation des risques, du suivi et de la planification intégrée. Par ailleurs, pour promouvoir une stabilité durable au Mali, nous demandons aux agences d'aide humanitaire de tester les approches intégrées, notamment les projets d'adaptation spécifiques aux conflits, l'emploi des jeunes en faveur du climat, la programmation en matière d'énergies renouvelables et de gouvernance.

6 Stratégies durables pour la gestion de l'eau en Irak: à l'heure actuelle, les principales priorités en Irak sont la stabilisation et l'aide d'urgence. Il faut savoir que la gestion durable et équitable des ressources naturelles, et notamment des ressources en eau, sous-tend tous les défis de l'État irakien suivant le départ des islamistes. Ce problème fondamental aux perspectives de paix durable en Irak est également une question transfrontalière au cœur des tensions géopolitiques dans toute la région.

Aussi encourageons-nous les investissements en faveur de la reconstruction d'infrastructures essentielles pour l'eau, de la stabilisation et des efforts humanitaires visant à promouvoir l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base. Nous soulignons également le besoin de réflexions à long terme pour la sécurité hydrique, élément essentiel lors d'un changement climatique. Une telle action exige le renforcement des institutions existantes sur le plan local et national pour la gestion de l'eau, une amélioration de la gestion des connaissances et un appui sur les efforts actuels afin de favoriser la coopération vis-à-vis des ressources hydriques transfrontalières. Une fois le conflit terminé, ces étapes ne doivent pas être repoussées. En effet, l'eau est devenue un objectif des plus stratégiques pour tous les groupes impliqués dans le conflit. Il s'agit donc d'étapes fondamentales en vue de la stabilisation et d'une stratégie de consolidation de la paix.

Nous remercions les Pays-Bas d'avoir accueilli cette session de la Conférence sur la sécurité planétaire et espérons nous retrouver à La Haye en 2018.